

## Notre guide électoral en 24 vidéos



Peut-on choisir plusieurs candidats ? Pour quel niveau de pouvoir exprime-t-on sa voix ? Doit-on se déplacer en personne le 9 juin ? Et après le scrutin, que se passe-t-il... Retrouvez les réponses à 24 questions concernant les élections, en vidéo, sur notre site, grâce à l'expertise du Cevipol (ULB).

## Elections 2024 : faites le test



Pour aider les électeurs et les électrices à y voir plus clair, *Le Soir* a mis en place un test électoral, en collaboration avec le professeur Pascal Delwit, sur le site [lesoir.be](http://lesoir.be)



ÉLECTIONS 2024

A 47 jours des élections, la Pro League se rappelle au bon souvenir du monde politique. Elle affiche ses souhaits pour peser dans les projets des futurs gouvernements.

FRÉDÉRIC LARSIMONT

L'interpellation de la Pro League n'est pas une demande de financement, mais la mise en place de toute une série de mesures qui, estime-t-elle, lui permettraient d'accroître, entre autres, son empreinte sociale. Voici le panorama de ses desiderata.

1

**Renforcer la culture de la sécurité**

Le seul exemple des Clasico et les conséquences sur la tenue de huis clos ou sur l'interdiction faite aux supporters visiteurs d'assister à des matchs entre Anderlecht et le Standard jusqu'en fin de saison suffisent à illustrer la dégradation du climat de nos stades lors des matchs à hauts risques. En constante augmentation (+19 %) ces trois dernières années depuis le retour des spectateurs dans les gradins, les faits de violence ou d'incivilités avaient incité le SFP Intérieur, en collaboration avec l'Union belge, à lancer à l'automne dernier, un nouveau plan d'action intitulé « Ensemble pour un football plus sûr ». Et ce parallèlement à des modifications de la loi « foot » voulues par Annelies Verlinden, la ministre de l'Intérieur. « Malgré ces mesures, tous les problèmes identifiés de longue date tardent à être résolus », regrette Lorin Parys, le CEO de la Pro League. « Lors de la prochaine législature, les clubs demandent donc aux autorités une politique de sécurité non seulement plus efficace, mais surtout plus uniforme en matière de coordination des efforts et des sanctions. »

Les points d'attention restent récurrents. À commencer par l'absence d'outils nécessaires et de pouvoirs délégués aux stewards pour optimiser les fouilles, les contrôles (superficiels à l'heure actuelle) ainsi que toutes les interventions dans le périmètre du stade. « Cela doit passer par une modification du cadre juridique », poursuit Parys. « Idem pour les interdits de stade : sans aller jusqu'aux obligations de se présenter au commissariat à l'heure des matchs comme on le pratique en Angleterre, une sorte de pointage électronique avec identification peut attester qu'un interdit de stade ne se trouve pas dans les

zones prohibées par sa condamnation. Pour le moment, la base de données à la disposition des clubs ne contient que des noms, et pas de photos. Plus on autorise l'augmentation de facteurs d'identification, plus la tâche des contrôleurs sera facilitée. Du côté des caméras de surveillance, c'est un peu le même problème : tout est filmé mais les agents de sécurité ne peuvent s'appuyer que sur leur vécu ou sur les infos des réseaux sociaux car ils n'ont accès à aucune base de données. On pourrait imaginer, par exemple, d'introduire l'intelligence artificielle dans le processus d'identification. »

Sur le principe, le ministre de la Justice Paul Van Tigchelt n'y est pas opposé, mais dans un cadre strict : « Pas de problème pour l'utilisation de la biométrie de manière intelligente, c'est-à-dire en trouvant le juste milieu entre la sécurité et le respect de la vie privée, dans un cadre légal organisé. »

Du côté des forces de l'ordre, le message est identique à celui du foot professionnel. Témoin, Jurgen De Landsheer,

chef de la zone de police Bruxelles-Midi dont le territoire comprend deux clubs de D1, Anderlecht et l'Union. « En une saison et demie, près de 300 ans d'interdiction de stade ont été signifiés sur l'ensemble du pays. Quand on dit que la sécurité dans les stades est l'affaire de tous, il n'y a rien de plus vrai. Bien entendu, une infrastructure n'est pas l'autre et un public non plus. Un exemple ? Je mobilise une centaine de policiers lors des matchs d'Anderlecht et de l'Union. Alors qu'il y a deux fois moins de spectateurs au parc Duden qu'au Lotto Park. Mais la configuration des lieux et les accès au stade ne sont pas les mêmes. Et puis, en matière d'incidents, il y a une différence entre les matchs à domicile ou à l'extérieur. Dans le cas des supporters d'Anderlecht et de l'Union, 70 % des faits répréhensibles sont commis en déplacement. Ce qui n'est pas une statistique anodine par rapport, entre autres, au sentiment d'impunité qui surgit une fois qu'on est loin de chez soi. »

En 2022, la Pro League a créé la Chambre nationale des exclusions civiles, en coopération avec l'UEFA. Elle permet d'exclure de manière rapide et uniforme les personnes qui enfreignent le règlement intérieur des stades avec une procédure de recours de 25 jours au maximum. « Ce délai contraste fortement avec les procédures d'interdiction administrative ou judiciaire de stade qui durent en moyenne six mois », déplore Lorin Parys. « Il faut absolument uniformiser les délais afin de ne pas créer de sentiment d'impunité. » Ce sentiment d'impunité concerne aussi l'application

différente de la loi « foot » selon le périmètre concerné et la zone de police. « Une étude de l'Université de Gand tend effectivement à démontrer qu'il existe un manque de linéarité dans le domaine », admet Jürgen De Landsheer. « La restriction "ticket + car" obligatoire n'est, par exemple, pas appliquée de la même manière dans toutes les communes concernées. Dans un délai le plus court possible, il faut absolument créer une plateforme de réflexion commune afin que les zones de police apprennent l'une de l'autre. En amont, l'analyse de risques fait partie des priorités. Contrairement à certaines opinions, celle-ci doit rester l'apanage des forces de l'ordre. Car si on l'abandonne aux clubs, on va inévitablement mettre les supporters en danger. »

« L'approche d'une pyrotechnie doit aussi faire partie du débat », intervient Lorin Parys. « Outre le fait qu'elle soit impossible à appliquer, la politique de tolérance zéro limite la capacité des clubs à faire preuve de flexibilité par rapport aux souhaits des supporters et à éventuellement miser sur une pyrotechnie encadrée dans les endroits du stade précis et à des moments précis. »

2

**Encourager les investissements dans les infrastructures**

Hormis la Ghelamco Arena de Gand en 2013, plus aucun stade n'a été construit en Belgique depuis l'inauguration du stade Breydel à Bruges, en 1975. Plus d'un demi-siècle se sera écoulé lorsque le



Paul Van Tigchelt, ministre de la Justice, Kenneth Bornauw, CEO non-sports du RSC Anderlecht, Jurgen De Landsheer, chef de la zone de police Bruxelles-Midi, et Lorin Parys, CEO de la Pro League : quatre des intervenants qui ont débattu des problématiques du foot belge, lundi, à Jette. © PHOTO NEWS.

## KROLL

## RAPHAËL LIÉGEAIS A SON DIPLOME D'ASTRONaute



## VU DES COULISSES

## Di Rupo, en mode langue de bois

Il y a des moments suspendus dans les parlements. Comme ce lundi en commission des Affaires générales du parlement wallon. La question de Christophe Bastin (Les Engagés) était intéressante – à propos des vacances de la fonction de ministre-président pour cause d'incompatibilité en juillet 2024, si Elio Di Rupo est élu député européen et doit donc prêter serment entre le 16 et le 19 juillet –, la réponse, elle, pas du tout. Sourire en coin, tous les mots étaient fuyants. « Tous les membres du gouvernement sont des fervents défenseurs du processus démocratique. » Ah bon, nous qui pensions que le ministre-président allait les traiter de despotes, nous voilà déçus. « Je n'ai pas de boule de cristal et donc aucune réponse à vous fournir. » Fausse modestie ? Elio Di Rupo, tête de liste européenne, imagine-t-il qu'il ne soit pas élu ? « N'anticipons pas, attendons le résultat des élections. » Bref, circulez, il n'y a rien à voir. Ah si, quand même. « Si remplacement il y a, ce seront les trois partis de la majorité actuelle qui en discuteront. » Résumons : cela ne se négociera pas au sein du gouvernement wallon mais au niveau des présidents de parti. s.vdv.